DEMARCHE DE REVISION DU SCOT DE L'ARTOIS – GROUPE DE TRAVAIL HABITAT / DEMOGRAPHIE

ENJEUX SESSION 1 PRIORISATIONS avril à juin 2018	ENJEUX SESSION 2 APPROFONDISSEMENT octobre à décembre 2018	Réunion des PPA SESSION 18 octobre 2018
Conditions à réunir pour obtenir une diversification de l'offre résidentielle et ainsi permettre le parcours résidentiel pour l'ensemble des habitants en proposant des logements adaptés à leurs besoins (vieillissement, décohabitation, revenus modestes…) et ce, en prenant en compte les dynamiques du marché immobilier ? Poursuite du rythme de consommation foncière actuel et de développement de l'habitat individuel au vu, notamment, des tendances démographiques ? Résorber l'habitat dégradé PISTES COMPLEMENTAIRES ENJEUX AULA Y a-t-il des endroits plus propices à la densification/intensification ? Concentrer l'habitat en centres villes/centres-bourgs ?	Articuler les travaux du SCoT avec ceux du PLH approuvé (poursuite scénario « au fil de l'eau » de la consommation foncière) ? Prendre en compte la demande actuelle des usagers (habitat individuel) Intégrer le logement collectif comme une étape du parcours résidentiel Développer une nouvelle forme urbaine alliant densification, maison individuelle, petit collectif afin de favoriser le parcours résidentiel et répondre aux attentes Renforcer la densification et la rénovation de l'habitat dégradé en milieu urbain et centre bourg (attractivité) Favoriser la qualité du bâti (formes, matériaux) pour une meilleure durabilité Favoriser dans les projets le développement des espaces publics de qualité Favoriser les constructions au niveau des axes de transports en commun Afin de densifier, utiliser les friches existantes, dents creuses (préserver les espaces agricoles) Réduire la périurbanisation : - Emprise sur les terres agricoles - Etalement urbain - Coût des infrastructures Accès aux services et commerces	**Densification « intelligente »** (Densifier à proximité des commerces, services et de dessertes de transports en commun) **Reconversion des friches** pour l'habitat, l'industrie, le commerce, les services, les paysages (faire du renouvellement urbain plutôt que de poursuivre l'extension urbaine) Quelle est **la ville de demain**, objectif démographique ? (Cherche-t-on à grossir, à gagner en habitants ou à se stabiliser ?) **Lutter contre les logements insalubres** (marchands de sommeil) POINTS DE CONVERGENCES Le traitement de l'habitat dégradé La reconversion des friches (réserve foncière) Un modèle novateur en terme de densification, formes urbaines, qualité du bâti

Remarques des élus lors de la Commission SCoT du 5 février 2019	POINTS DE VIGILANCE – QUESTIONNEMENTS A VENIR
- Limitation de la consommation foncière pour respecter les objectifs de lutte contre l'étalement urbain - Densifier les villes centres et les centres bourgs - Répondre aux attentes des habitants pour correspondre au parcours résidentiel - Réhabilitation du parc de logements anciens - Concilier le PLH et les prescriptions en matière de consommation foncière - Bien identifier les secteurs à enjeux et à risques (zones inconstructibles)	Comment définir les objectifs d'offres de nouveaux logements en cohérence avec les objectifs de limitation de la consommation foncière et de lutte contre l'étalement urbain ? Quelle stratégie pour rendre les centres villes et centres bourgs plus attractifs en terme d'habitat (qualité du bâti, densité, mobilité) ? Quels objectifs pour la politique d'amélioration et de réhabilitation du parc de logements ? Quelle spatialisation de l'habitat ? **Point de vigilance :** comment articuler les politiques sectorielles de l'agglomération dans la vision stratégique du SCoT (PLH, PCAET, Charte d'urbanisme commerciale …) Au-delà du PLH, quelle vision stratégique en matière de logement pour le SCoT ? (en lien avec la consommation foncière et la lutte contre l'étalement urbain) **Travaux pouvant alimenter la réflexion :** Future Enquête sur les pratiques du territoire par les populations et identification des usages et besoins à l'échelle du PMA, AULA

DEMARCHE DE REVISION DU SCOT DE L'ARTOIS – GROUPE DE TRAVAIL TRANSPORTS/MOBILITES

ENJEUX SESSION 1 PRIORISATIONS avril à juin 2018	ENJEUX SESSION 2 APPROFONDISSEMENT octobre à décembre 2018	Réunion des PPA SESSION 18 octobre 2018
Améliorer la performance des transports en commun (cadencement, fréquences, amplitude) Mettre en cohérence le développement urbain et les offres structurantes de transports en commun / Maintenir des services, équipements et commerces de proximité pour limiter les déplacements Développer l'usage du vélo (aménagements cyclables) **PISTES COMPLEMENTAIRES ENJEUX AULA** Faire le lien entre développement économique et capacité du réseau routier Adopter des stratégies foncières autour des sites stratégiques fluviaux (perspective Seine Nord) Accompagner le développement du GNL/GNC et du Véhicule utilitaire électrique Hiérarchiser le réseau routier	Réduire les ruptures de charges entre différents types de transports (bus/train) Développer les modes alternatifs de transports pour réduire la saturation des réseaux et la pollution Favoriser la réalisation de cheminements cyclables pour créer des boucles et des liaisons (modes doux) Favoriser les liaisons des quartiers vers les axes de transports majeurs Intégrer la structuration du réseau BHNS Densifier l'habitat au niveau des pôles et centres bourgs (accès aux services et commerces) Mesurer l'impact de la concentration des pôles de commerce en zone périurbaine (générateur de trafic, de saturation) Redévelopper les commerces et services en centres villes/ centres bourgs pour limiter les déplacements Pas de régulation des zones logistiques au niveau du PMA (concurrence territoriale), insuffisante prise en compte des nouveaux apports de trafics La logistique représente un débouché pour l'emploi à court terme mais reste posée la question sur l'emploi à long terme (automatisation) et des externalités (impacts sur les voiries, qualité de l'air ...)	**Transports en commun**, modes doux, Réseaux (amélioration), Maillage interne et externe, Prendre en compte les différentes échelles, Sensibilisation Pour le vélo, comme pour les TC : enjeu de penser les déplacements de leur origine à leur destination => importance de la continuité des aménagements en dépit du partage des compétences **Renforcer les centralités** (conforter les centralités existantes afin de maintenir/développer les services de proximité et réduire les déplacements quotidiens) **Intégrer les nouvelles mobilités** (être en veille sur les nouvelles pratiques de mobilité pour pouvoir anticiper des besoins d'accompagnement) **Faire le lien entre transports en commun et urbanisation** (l'offre de transport en commun doit structurer le développement urbain) **Logistique, proximité des réseaux** (encourager et planifier l'implantation d'activités à proximité des réseaux fluviaux et ferrés) **POINTS DE CONVERGENCES** Développer l'infrastructure des modes doux (cyclable) Cohérence du développement urbain et de l'offre de transports Prise en compte des impacts de la logistique

Remarques des élus lors de la Commission SCoT du 5 février 2019	POINTS DE VIGILANCE – QUESTIONNEMENTS A VENIR
- Développer les modes doux (plans cyclables, liaisons ...) - Prise en compte du fort développement de la logistique sur le territoire (lien avec la consommation foncière, hausse du trafic routier, question de la qualification des emplois ...) - Développer le fret fluvial (opportunité du Canal Seine Nord, Port de Béthune, développement de la logistique) - Utilisation des friches pour la logistique - Importance des désertes ferroviaires et du TGV sur le territoire à préserver	Dans le cadre de l'organisation territoriale, il y a donc lieu de renforcer les centralités et les centres bourgs afin de limiter les déplacements et faciliter l'accès aux services/commerces Le projet de SCoT doit permettre d'assurer le lien entre transports en commun et urbanisation. **Positionnement insuffisant à ce stade des travaux :** Quelle vision stratégique des modes doux sur le territoire ? (cyclable, connexions et articulation avec les autres modes de transports) Quel positionnement du territoire par rapport à la politique régionale dans le SRADDET ? Quelle vision prospective dans le SCoT en matière de logistique ? (générateur de trafics, de pollution, de consommation foncière, pérennité) Faut-il poursuivre le développement de la logistique le long des axes routiers ? Ou sans entraver le développement de la logistique, revoir la planification des zones d'activités pour les implanter dans des secteurs favorisant le transport fluvial/ferré

DEMARCHE DE REVISION DU SCOT DE L'ARTOIS – GROUPE DE TRAVAIL FONCIER / AGRICULTURE

ENJEUX SESSION 1 PRIORISATIONS avril à juin 2018	ENJEUX SESSION 2 APPROFONDISSEMENT octobre à décembre 2018	Réunion des PPA SESSION 18 octobre 2018
Prioriser le traitement des friches sur la consommation des terres agricoles Rechercher un équilibre entre le développement des communes rurales et des pôles structurants Agir sur la rétention foncière en vue de privilégier la densification à l'extension Réfléchir au devenir des réserves foncières dans les zones U et 1AU Raisonner et concilier les espaces urbains et ruraux Développer la filière, secteur d'emploi Favoriser la transmission des exploitations pour maintenir une vocation agricole des terres Soutenir l'emploi dans la filière agricole et l'industrie agro-alimentaire PISTES COMPLEMENTAIRES ENJEUX AULA Conservation de l'intégralité de la réserve foncière ? Reclassement de certains espaces en A ou N ? Renforcement des centralités Faut-il les relever et aller vers plus de densité/intensité ? Y-a-t-il des endroits plus propices à la densification/intensification ? (Centres villes/centres-bourgs ? Dents creuses ? à proximité des axes de transports structurants ? Friches ?) PAEN ou PPEANP (Périmètre de protection et de mise en valeur des espace agricoles et naturels périurbains) Délimiter des « frontières » entre urbanisation/extension et zone agricoles	Prendre en compte les objectifs du SRADDET en terme de consommation foncière Articuler les travaux du SCoT avec ceux du PLH et du PCAET Etablir une stratégie globale foncière à l'échelle du SCoT (différencier les besoins de l'urbain et du rural) pour une répartition et une priorisation Favoriser la densité et concentrer les constructions en milieu urbain et centre bourg Imposer la même densité en 1AU qu'en zone U Valoriser les centres villes et centres bourgs en priorité Envisager la démolition/reconstruction du bâti dégradé lorsque la rénovation n'est pas efficiente (coût, ampleur de la rénovation, inadaptation aux besoins actuels ...) Assouplir les règles de construction linéaire en fonction des circonstances locales Déclasser certains espaces en raison de l'exposition aux risques (PPRI) Etablir un recensement des friches, valoriser les friches et les bâtis existants afin d'éviter l'emprise foncière sur les terres agricoles (périurbanisation) Réguler les créations et extensions commerciales Tendre vers une agriculture raisonnée et qualitative Valoriser et maintenir une agriculture tendant vers les circuits courts (maraîchage)	**Prioriser la reconquête des friches** (industrielle, commerciale...) **Développer un urbanisme de qualité** (Les aménagements de qualité notamment dans les zones d'activités : idée de faire des parkings mutualisés, de faire de l'aménagement commercial en hauteur pour réduire la surface consommée, de réutiliser les friches commerciales et même d'arrêter toute extension commerciale) **Permettre le développement de l'activité agricole** en cohérence avec l'intégration paysagère **Développer l'activité bio et les circuits courts** (maintenir la diversité des activités) **Préservation du maraichage, production locale** (valoriser les produits agricoles emblématiques du territoire) POINTS DE CONVERGENCES La filière agricole comme axe de développement pour le territoire (emplois) Favoriser l'agriculture raisonnée La reconversion des friches (réserve foncière) Favoriser la densification (centre ville et centre bourg) à l'étalement urbain

Remarques des élus lors de la Commission SCoT du 5 février 2019	POINTS DE VIGILANCE – QUESTIONNEMENTS A VENIR
- Faire le lien avec le Programme Alimentaire Territorial (PAT) - Maintien et développement de la filière agricole/agroalimentaire sur le territoire - Favoriser les extensions et installation des polarités - Zone U/1AU, compensation foncière - Maintenir des réserves foncières pour l'installation d'activités ou de grands projets	Quelle localisation préférentielle pour le commerce et les activités économiques ? (locaux vacants, friches, consommation foncière) Quelle stratégie pour renforcer l'attractivité des centres villes et centres bourgs ? (habitat, commerce, services, mobilité) **Positionnement insuffisant à ce stade des travaux :** Quels objectifs de limitation de la consommation foncière ? **Point de vigilance :** le nouveau SCoT ne pourra pas être plus souple en matière d'étalement urbain (périurbanisation, construction linéaire) Enjeux transversal avec le GT Hydraulique/Risques : déclassement de certains terrains en fonction de l'exposition aux risques **Travaux pouvant alimenter la réflexion :** Future Enquête sur les pratiques du territoire par les populations et identification des usages et besoins à l'échelle du PMA, AULA

DEMARCHE DE REVISION DU SCOT DE L'ARTOIS – GROUPE DE TRAVAIL ENVIRONNEMENT (Ressources, Energies, Qualité de l'air et Patrimoine architectural et paysager)

AULA
AGENCE D'URBANISME DE L'ARTOIS

ENJEUX SESSION 1 PRIORISATIONS avril à juin 2018	ENJEUX SESSION 2 APPROFONDISSEMENT octobre à décembre 2018	Réunion des PPA SESSION 18 octobre 2018
Mettre l'environnement comme une thématique prioritaire du SCoT Limiter l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols Favoriser la renaturation des cours d'eau (plan de restauration écologique) Réduire la pollution atmosphérique Réduire les émissions de polluants Augmenter la performance énergétique de l'habitat Valoriser les friches Le patrimoine architectural et paysager comme source d'attractivité **PISTES COMPLEMENTAIRES ENJEUX AULA** Reprise des enjeux inscrits dans la Trame Verte et Bleue ? Faut-il définir une consommation chiffrée de l'espace ? Reclassement de certains espaces en A ou N ? Les projets d'aménagement ne devront pas isoler ou enserrer des zones humides ou canaliser des cours d'eau Favoriser la qualité urbaine des opérations, innovations techniques dans l'habitat Délimiter des « frontières » entre urbanisation/extension et zones naturelles/agricoles Eviter le morcellement des espaces naturels dû à l'artificialisation des sols pour protéger et développer la biodiversité	Tendre vers un territoire vertueux, SCoT « facteur 4 » (en lien avec le PCAET) avec une vision à long terme (temporalité) et une continuité des actions en veillant à la rédaction Limiter l'artificialisation des sols : - Lors de projet (voirie, parking ...) - Favoriser « les bonnes pratiques agricoles » - Gestion raisonnée des eaux Intégrer la trame Verte/Bleue : - La parcelle sur les secteurs à enjeux - Avoir une démarche inclusive pour une meilleure acceptation - Un lien entre espace rural et espace urbain - Inclure des zones tampons Faire le lien entre TVB et Chaine des Parcs Envisager pour les grands projets la possibilité d'inclure un coefficient de biotope Définition : coefficient de biotope à la parcelle désigne la part d'une surface consacrée à la nature dans la surface totale d'une parcelle. La surface constructible autorisée est alors déterminée en fonction d'un niveau de coefficient de biotope atteint Friches : - Source de réserves foncières (connaitre les potentiels) - Une fonction de renaturation - Possibilité d'être source d'ENR (photovoltaïque) - Agriculture urbaine Etre prescriptif en matière de préservation du patrimoine	**Préserver la biodiversité** : - Préserver les cœurs de nature - Développer « là où c'est possible » (en concertation avec le monde agricole notamment) - Valoriser **Limiter les ilots de chaleur urbains :** - Développer la nature en ville - Travailler sur la gestion des eaux pluviales - Aménagements de qualité - Matériaux employés et leur teinte **Développer les énergies renouvelables :** - Solaire - Méthanisation (projets individuels et collectifs) - Energies fatales (dans les zones d'activités) - Rénovation énergétique de l'habitat **Préserver la ressource et la qualité de l'eau** **Adaptation aux changements climatiques** POINTS DE CONVERGENCES Limiter l'artificialisation des sols afin de préserver et valoriser la biodiversité Conforter la Trame Verte et Bleue (secteurs à enjeux) Favoriser la rénovation de l'habitat (performance énergétique) Préserver la ressource en eau du territoire
Remarques des élus lors de la Commission SCoT du 5 février 2019 - Opportunité de la trame verte et bleue, corridor de biodiversité - Développer les énergies renouvelables (méthanisation, hydrogène ...) - Fixer des ambitions en matière d'environnement	POINTS DE VIGILANCE – QUESTIONNEMENTS A VENIR Veiller à ce que le SCoT détermine les modalités de protection des espaces nécessaires au maintien de la biodiversité et à la préservation ou la remise en état des continuités écologiques Quels espaces, sites naturels, agricoles, forestiers, urbains à protéger ? **Travaux pouvant alimenter la réflexion :** - EIE (Etat Initial de l'Environnement), AULA	

DEMARCHE DE REVISION DU SCOT DE L'ARTOIS – GROUPE DE TRAVAIL HYDRAULIQUE / RISQUES

ENJEUX SESSION 1 PRIORISATIONS avril à juin 2018	ENJEUX SESSION 2 APPROFONDISSEMENT octobre à décembre 2018	Réunion des PPA SESSION 18 octobre 2018
Prendre en compte les risques et nuisances dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire Intégrer les problématiques de ruissellement des espaces urbains et usages des terres agricoles Protéger la ressource en qualité/quantité Mettre en place une production d'eau raisonnée pour maintenir la qualité et la quantité Résorber l'habitat dégradé PISTES COMPLEMENTAIRES ENJEUX AULA Intégrer les problématiques de ruissellement et les risques d'inondation dans les pratiques agricoles et les aménagements urbains Maitrise de l'urbanisation dans le cadre du classement SEVESO et des périmètres de PPRT Les activités nouvelles devront s'implanter à l'écart des zones urbanisées Préemption des collectivités afin de redonner aux friches des vocations d'habitat ou en espaces de nature selon leur disposition	Avoir une vision plus globale de la gestion des eaux pluviales Etre plus prescriptif que le SCoT de 2008 Entretenir, maintenir et développer les éléments de régulation du ruissellement (haies en milieu rural ...) Favoriser une gestion des eaux pluviales à la parcelle Sectoriser les zones à enjeux et aléas (foncier inondable) Déclasser des terrains figurant dans la réserve foncière et qui ne sont pas utilisés	**Prise en compte des documents supérieurs :** - SDAGE, SAGE - PGRI - PPRI - PPRM Ne pas oublier les conséquences du passé minier POINTS DE CONVERGENCES Prise en compte des risques Prise en compte des secteurs à enjeux
Remarques des élus lors de la Commission SCoT du 5 février 2019 Pas de remarque	POINTS DE VIGILANCE – QUESTIONNEMENTS A VENIR Outre la prise en compte obligatoire des documents supérieurs (SDAGE, SAGE, PGRI, PPRI, PPRM, PPRT...) Le SCoT doit aussi avoir une vision de l'aménagement qui permet de limiter les risques Enjeu transversal avec le GT AGRICULTURE/FONCIER : déclassement de certains terrains en fonction de l'exposition aux risques	

DEMARCHE DE REVISION DU SCOT DE L'ARTOIS – GROUPE DE TRAVAIL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ENJEUX SESSION 1 PRIORISATIONS avril à juin 2018	ENJEUX SESSION 2 APPROFONDISSEMENT octobre à décembre 2018	Réunion des PPA SESSION 18 octobre 2018
Articuler la formation de la population et les types d'emplois Investir et soutenir la recherche et le développement Développer les emplois de demain Mettre en place un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) Développer l'attractivité des centres villes Anticiper et traiter les friches commerciales Adapter le territoire aux nouveaux usages du numérique en évitant la fracture numérique **PISTES COMPLEMENTAIRES ENJEUX AULA** Favoriser la diversification économique des territoires en articulant les systèmes économiques locaux ? Mise en valeur des ressources locales/favoriser les emplois non délocalisables (ex: filières, développement local des activités présentielles, ESS...)? Adapter et préparer le territoire aux emplois de demain et aux nouvelles formes de travail (localisation des zones d'activités, espaces de travail partagés, télétravail...)? Organiser et réguler l'offre commerciale? Mettre en place une stratégie commune? Développer l'accueil de la logistique? (« spacivore » et faible valeur ajoutée)	Valoriser et mettre en avant les centres de recherches pour attirer les entreprises Développer le maillage de PME Développer les transports écologiques des lieux de stockage vers les centres villes Développer une plateforme intermédiaire au port de Béthune et développer le transport fluvial Développer les friches comme réserves foncières au profit de l'activité économique Engager une démarche de promotion du territoire (manque d'image positive) Définir et organiser des centralités fortes pour une dynamisation du territoire (commerces, services, attractivités, équipements ...)	**Commerce, approche « service »** Réutiliser l'existant grandes/petites surfaces commerciales Cellules en centres villes et centres bourgs (vacance) **Remplir l'existant** (cellule commerciale) **Artisanat** (nouveaux métiers), Créateurs d'emplois (au niveau local), Quelle place ? coopération ? petite ZAL ? **Connaissance des friches** **Lier formation et emploi de demain** (numérique, smart city) **POINTS DE CONVERGENCES** Articuler la formation de la population et les besoins du territoire Les friches comme opportunité foncière pour le développement économique Régulation de l'aménagement commercial Prise en compte de la question de la vacance
Remarques des élus lors de la Commission SCoT du 5 février 2019 - La question de l'adéquation entre la formation et les emplois disponibles sur le territoire - Favoriser les liaisons entre les polarités et centres bourgs vers les zones d'emplois où se concentrent les entreprises	**POINTS DE VIGILANCE – QUESTIONNEMENTS A VENIR** En lien avec les problématiques de mobilité et transport, réflexion à mener sur le développement de la logistique et sur l'implantation des zones d'activités économiques. Mettre en place une stratégie économique du territoire pour conforter le maillage des activités et renforcer l'attractivité économique Quelle localisation préférentielle pour le commerce et les activités économiques (locaux vacants, friches, consommation foncière) Quelle stratégie de régulation de l'offre en moyennes et grandes surfaces ? (dynamisme en centre ville/centre bourg) **Travaux pouvant alimenter la réflexion :** - Enquête sur les pratiques du territoire par les populations et identification des usages et besoins à l'échelle du PMA, AULA - Programme « Action Cœur de Ville », AULA/Ville de Béthune/Ville de Bruay-la-Buissière - Future Charte Commerciale, CABBLR - Schéma de développement économique, CABBLR	

DEMARCHE DE REVISION DU SCOT DE L'ARTOIS – GROUPE DE TRAVAIL ATTRACTIVITE

AULA
AGENCE D'URBANISME DE L'ARTOIS

ENJEUX SESSION 1 PRIORISATIONS avril à juin 2018	ENJEUX SESSION 2 APPROFONDISSEMENT octobre à décembre 2018	Réunion des PPA SESSION 18 octobre 2018
Organiser les complémentarités entre l'urbain et le rural Développer des solutions alternatives pour créer de l'emploi (économie sociale et solidaire…) Renforcer et mettre en avant le caractère rural du territoire Améliorer l'image du territoire pour favoriser l'attractivité Prendre en compte ses spécificités dans l'organisation du territoire PISTES COMPLEMENTAIRES ENJEUX AULA Définir des dynamiques d'implantation au regard de l'organisation territoriale au sein d'un système de polarités en réseau ? Promouvoir une approche intégrée du développement économique au regard des fonctions d'habitat, service, transport, flux…? Polariser le territoire en articulant des ensembles de bassins de vie Organiser la complémentarité territoriale de l'économie Améliorer la répartition géographique des zones d'activités pour développer l'emploi ? Valoriser le potentiel technique et scientifique du territoire	Tirer parti du BHNS comme une opportunité pour améliorer le cadre de vie et la mobilité Assouplir les règles du SCoT actuel pour prendre en compte les spécificités de chaque partie du territoire Conforter l'attractivité du territoire par la construction de lotissements en milieu rural (maison individuelle) Accompagner les services et les activités qui se concentrent sur les polarités. A l'inverse l'habitat se disperse autour ces dernières (périurbanisation). Développement Economique : améliorer la qualité de fourniture d'énergie pour faciliter l'implantation d'entreprise Favoriser le développement du télétravail Développer les zones de loisirs Valoriser le bâti existant et les friches Mettre en avant les qualités du territoires (espaces ruraux, naturels , patrimoines …)	**Créer son identité** (projet commun = projet politique) **Mettre en avant les usages et pratiques du territoire** **Favoriser la mobilité/accessibilité** Focales inversées sur le territoire, du village au territoire et du territoire au village en passant par les pôles autour d'**un projet commun** POINTS DE CONVERGENCES Valoriser les atouts du territoire (patrimoines, paysages) Définir un projet commun pour une dynamique commune du territoire Articuler polarité et milieu rural (complémentarités)

Remarques des élus lors de la Commission SCoT du 5 février 2019

- Le tourisme comme opportunité pour le territoire (question d'image, d'emploi, de valorisation des équipements…)
- Mettre en avant les atouts du territoire

POINTS DE VIGILANCE – QUESTIONNEMENTS A VENIR

Dans le cadre de l'organisation territoriale, il y a donc lieu de renforcer les centralités et les centres bourgs afin de limiter les déplacements et faciliter l'accès aux services/commerces.

Point de vigilance : le nouveau SCoT ne pourra pas être plus souple en matière de consommation foncière au regard de la législation et des documents supra (SRADDET)

Positionnement insuffisant à ce stade des travaux :

Réflexion à l'échelle intercommunale à développer davantage pour une vision stratégique du territoire (projet de territoire)

Réflexion à développer sur l'armature territoriale du territoire pour le nouveau SCoT (centralité, comment éviter la concurrence territoriale)

Quel positionnement des communes urbaines sur l'attractivité ? En lien avec le développement économique, quelle stratégie pour les zones économiques (implantation, types activités)

Comment organiser la complémentarité entre le commerce de moyennes et grandes surfaces en périphérie et le commerce de proximité en centres villes/centres bourgs ?

Travaux pouvant alimenter la réflexion :

- Enquête sur les pratiques du territoire par les populations et identification des usages et besoins à l'échelle du PMA, AULA
- Etude Recherche sur l'organisation multipolaire du territoire du PMA, AULA